

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 14 août 2018 à la Salle communautaire de l'église St-Thomas d'Aquin de Compton, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Sylvie Lemonde	Présente
District 02	Danielle Lanciaux	Présente
District 03	Jean-Pierre Charuest	Présent
District 04	Marc-André Desrochers	Présent
District 05	Benoît Bouthillette	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Huit personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 10 juillet 2018
 - 4.2 Séance spéciale du 7 août 2018
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
 - 5.3 Remaniement budgétaire
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt de comptes rendus
 - Comité des Loisirs du 19 juillet 2018
 - Comité Familles et aînés du 28 juin 2018
 - Comité Familles et aînés du 16 juillet 2018
 - Comité d'embellissement du 17 juillet 2018
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Installation d'une borne sèche sur le chemin Couture
9. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018



No de résolution
ou annotation

10. Travaux publics
 - 10.1 Octroi de contrat de déneigement à l'heure - saison 2018-2019
11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Affectation de revenus au fonds Loisirs
 - 11.2 Politique familiale et des aînés – Durée de la nouvelle politique
 - 11.3 Adhésion au *Club de lecture Mon premier Roman* de l'Union des écrivains du Québec
12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 16 juillet 2018
 - 12.2 Demande de dérogation mineure – lot 5 031 131
 - 12.2.1 Parole aux citoyens
 - 12.2.2 Décision du conseil
 - 12.3 Projet domiciliaire de la rue Carmen
 - 12.3.1 Acceptation du projet du promoteur et approbation du choix de l'ingénieur
 - 12.3.2 Approbation du mode d'établissement de la redevance pour fins de parcs
13. Mise en valeur du territoire
 - 13.1 Adhésion à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
 - 13.2 Municipalité amie des Monarques
14. Administration
 - 14.1 Approbation de la révision budgétaire de l'OMH de Compton
 - 14.2 Festin des Grâces
 - 14.3 Tournoi du maire de Waterville
 - 14.4 Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook – demande de contribution
 - 14.5 Disposition de meubles par vente à l'encan
 - 14.6 Affectation de la dépense des frais de location des locaux de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité
15. Ressources humaines
 - 15.1 Démission d'un pompier
16. Règlements
 - 16.1 Adoption du Règlement numéro 2002-35-33.18 modifiant le Règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre l'extraction de pierre, de gravier et sable dans la zone A-17
 - 16.2 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2018-154 sur la gestion contractuelle.
 - 16.3 Présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2018-154 sur la gestion contractuelle
 - 16.4 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2018-157 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Compton
 - 16.5 Présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2018-157 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Compton
17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 août 2018
18. Parole aux conseillers



No de résolution
ou annotation

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

3. Adoption de l'ordre du jour

213-2018-08-14

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 10 juillet 2018

214-2018-08-14

Chaque membre du conseil ayant reçu le 3 août 2018 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juillet 2018 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 7 août 2018

215-2018-08-14

Chaque membre du conseil ayant reçu le 10 août 2018 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 7 août 2018 et déclarant en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 7 août 2018 tel que rédigé.



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

216-2018-08-14

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1^{er} juillet 2018 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 28 juillet 2018, des paiements ont été émis pour un total de :

559 568.32 \$

Annexe 2

Salaires payés du 1 ^{er} au 28 juillet 2018	115 335.00\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>1 434.25\$</u>
Salaires et cotisations employeur payés	113 900.75\$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI
- Sonia Quirion, responsable Loisir, Culture et Vie communautaire

5.3 Remaniement budgétaire

217-2018-08-14

Considérant qu'il y a lieu de réaffecter certaines dépenses imprévues occasionnant ainsi des dépassements de budget dans différents services;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'ajuster les budgets des services suivants comme suit :

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018

POUR APPROBATION:

02 70150 522	Parcs et terrains de jeux	Entretien et réparation bâtiment	Pour transférer le budget de réparation du toit du récré-o-parc à la dépense car non capitalisable	12 800.00	
23 08001 722	Immobilisations	Bâtiment Récré-o-parc			12 800.00
23 08000 725	Immobilisations	Équipements parcs	Pour couvrir l'achat d'échafaud via le budget inutilisé du ponceau Robert	8 145.00	
23 04001 721	Immobilisations	Infrastructures			8 145.00
02 19000 522	Administration - autres	Entretien et réparation bâtiment	Pour créer le budget de déménagement et de relocalisation réso 186-2018-06-19	15 000.00	
23 71000 000	Appropriation	Surplus non affecté			15 000.00
02 19000 522	Administration - autres	Entretien et réparation bâtiment	Pour créer le budget pour les frais d'installation électrique et informatique au presbytère réso 187-2018-06-19	10 000.00	
23 71000 000	Appropriation	Surplus non affecté			10 000.00
23 04000 729	Immobilisations	Autres	Pour répartir le budget adéquatement entre les deux postes d'immos - modules PG qualités des services	600.00	
23 02000 726	Immobilisations	Renouv parc informatique			600.00
02 19000 410	Administration - autres	Services professionnels	Pour couvrir les coûts d'archivage via le budget du ponceau Robert	55 000.00	
23 04001 721	Immobilisations	Infrastructures			55 000.00
02 13000 321	Administration	Frais de poste	Pour couvrir les dépenses de frais de poste dû aux nombreux envois dans le cadre du dossier HV et achats de timbres et enveloppes Express post non prévus	1 300.00	
02 13000 670	Administration	Autres			1 300.00
02 22000 422	Incendie	Assurances bâtiment	Pour répartir les coûts d'assurances en conséquence de la facture réellement payée	800.00	
02 32000 422	Voirie	Assurances bâtiment		15.00	
02 70150 422	Parcs et terrains de jeux	Assurances bâtiment			815.00
02 414000 423	Égoûts	Assurances responsabilité	Pour répartir les coûts d'assurances en conséquence de la facture réellement payée	30.00	
02 70001 423	Loisirs et cultures	Assurances responsabilité		55.00	
02 70120 423	Centre communautaire	Assurances responsabilité		80.00	
02 70150 423	Parcs et terrains de jeux	Assurances responsabilité			165.00
02 22000 515	Incendie	Location véhicules	Pour couvrir les dépenses faites suite à l'accident sur le camion incendie par les revenus d'assurances	5 827.00	
02 22000 525	Incendie	Entretien et réparation véhicules		9 338.00	
01 27901 000	Revenus	Autres			15 165.00
02 41200 345	Aqueduc	Publications	Créer un budget de publication lorsqu'il y a aivs d'ébullition, bris d'aqueduc, bris d'égoûts, etc.	500.00	
02 41400 345	Égoûts	Publications		500.00	
02 61000 345	Urbanisme	Publications			1 000.00
Total				119 900	119 900



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt de comptes rendus

Les comptes rendus des rencontres des comités suivants sont déposés :

- Comité des Loisirs du 19 juillet 2018
- Comité Familles et aînés du 28 juin 2018
- Comité Familles et aînés du 16 juillet 2018
- Comité d'embellissement du 17 juillet 2018

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Installation d'une borne sèche sur le chemin Couture

218-2018-08-14

Considérant la résolution 254 du 8 septembre 2015 autorisant l'utilisation d'un point d'eau privé sur le chemin Couture pour la protection contre l'incendie;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la dépense de matériel de remblai et de location de machinerie nécessaire à l'installation des équipements;

Considérant que le matériel de plomberie requis est majoritairement en inventaire;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser un budget estimé à 7 500\$ pour l'achat de matériel de remblai et de location de machinerie nécessaire à l'implantation d'une borne sèche sur le chemin Couture;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Sécurité civile*.

Adoptée à l'unanimité

cc : SSI
Travaux publics
Trésorerie
Dossier

9. Hygiène du milieu

10. Travaux publics

10.1 Octroi de contrat de déneigement à l'heure - saison 2018-2019

219-2018-08-14

Considérant un deuxième appel d'offres sur invitation lancé le 15 juin 2018 pour la location d'un camion de déneigement à l'heure auprès de huit entrepreneurs;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'une seule soumission a été reçue au montant de 225 \$ l'heure;

Considérant que la municipalité s'est prévalu de l'article 2.16 du devis à l'effet qu'elle se réserve le droit de négocier le prix à la baisse si la seule soumission reçue accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le contrat de déneigement à l'heure à 9155-2331 Québec inc. pour la saison hivernale 2018-2019 pour 325 heures à 205 \$ l'heure, totalisant un montant 66 625 \$ plus taxes;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Voirie municipale*.

Adoptée à l'unanimité

cc : 9155-2331 Québec inc.
Trésorerie
Dossier

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Affectation de revenus au fonds Loisirs

220-2018-08-14

Considérant que le fonds réservé aux Loisirs permet de défrayer des dépenses encourues lors d'activités de loisirs ou pour différentes fournitures liées au Loisir;

Considérant les profits réalisés lors des activités de Plaisirs d'hiver et de la tenue du bar à la Fête nationale du 23 juin dernier s'élèvent à 1 730.22 \$;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Danielle Lanciaux
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré

IL EST RÉSOLU d'approprier le montant net de 1 730.22 \$ au fonds réservé aux Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Responsable LCVC

11.2 Politique familiale et des aînés – Durée de la nouvelle politique

221-2018-08-14

Considérant les travaux menant au renouvellement de la politique familiale et des aînés actuellement en cours;

Considérant la recommandation du Comité Familles et aînés, soit d'établir la durée de vie de la nouvelle politique à cinq ans;

SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette

IL EST RÉSOLU que la municipalité établisse la durée de la nouvelle politique familiale et des aînés de Compton à cinq ans.



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Dossier

11.3 Adhésion au Club de lecture Mon premier Roman de l'Union des écrivains du Québec

222-2018-08-14

Considérant l'intérêt manifesté par des abonnés de la Bibliothèque de former un club de lecture;

Considérant que le *Club de lecture Mon premier Roman* de l'Union des écrivains du Québec offre gratuitement une sélection de premiers romans ainsi que diverses activités et avantages pour un club de lecture;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'adhésion au *Club de lecture Mon premier Roman* de l'Union des écrivains du Québec au coût de 150 \$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Bibliothèque*.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
LCVC

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 16 juillet 2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juillet 2018 est déposé.

12.2 Demande de dérogation mineure – lot 5 031 131

12.2.1 Parole aux citoyens

Le maire invite les citoyens à s'exprimer sur cette demande.

12.2.2 Décision du conseil

223-2018-08-14

Considérant que ce Conseil a reçu une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (résolution 001-2018-07-16) en regard de la demande de dérogation mineure numéro 2018-008 visant à obtenir une dérogation pour autoriser une marge de recul de 1,828 mètre au lieu de 2 mètres pour l'aménagement d'un garage attaché à la résidence;

Considérant que l'immeuble impliqué est localisé sur le lot 5 031 131 du cadastre du Québec sur la route Louis-S.-St-Laurent ;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone RUR-2, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage 2002-35;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant que la demande de dérogation mineure est conforme en date du 13 juillet 2018 et que le coût exigible a été payé;

Considérant que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande de dérogation mineure visant les dispositions de l'article 7.3 concernant l'implantation du bâtiment principal du règlement de zonage 2002-35, est admissible en vertu de l'article 3.5.1 du règlement numéro 2005-59 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et lotissement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'accepter la demande de dérogation mineure 2018-008 à savoir, autoriser une marge de recul latérale de 1,828 mètre au lieu de 2 mètres pour l'agrandissement du garage attaché à la résidence sur la propriété sise au 7360 route Louis-S.-St-Laurent, portant le matricule 0010 93 3091.

Adoptée à l'unanimité

cc : Demandeur
Responsable service d'urbanisme
Dossier

12.3 Projet domiciliaire de la rue Carmen

12.3.1 Acceptation du projet du promoteur et approbation du choix de l'ingénieur

224-2018-08-14

Considérant que dans le cadre du règlement no 2005-61 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux, le promoteur doit, conformément à l'article 11.1.1 déposer les renseignements identifiant son projet;

Considérant que le plan de lotissement du projet préparé par Daniel Parent, arpenteur-géomètre, dossier 8532 en date du 19 juillet 2018, comprenant 15 lots avec rue, sans services d'aqueduc et d'égout est conforme au règlement de lotissement numéro 2002-36 et également joint à la présente;

Considérant le dépôt par le promoteur de l'offre de services de la firme d'ingénierie Exp, responsable de la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux des deux rues prévues;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. que le projet domiciliaire présenté par les promoteurs Yan Tardif et Annie Bernard soit accepté;
- b. que l'inspecteur en bâtiment et environnement soit autorisé à émettre le permis lors du paiement de la redevance pour fins de parcs;
- c. que le mandat à la firme d'ingénieurs Exp, donné par les promoteurs soit également accepté;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018



No de résolution
ou annotation

- d. que les promoteurs soient autorisés à passer à l'étape 2 du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux.

Adoptée à l'unanimité

cc : Promoteurs
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.3.2 Approbation du mode d'établissement de la redevance pour fins de parcs

225-2018-08-14

Considérant qu'en vertu de l'article 4.4.1 du Règlement de lotissement numéro 2002-36 établissant une redevance pour fins de parcs et terrains de jeux, la municipalité peut choisir l'option d'établissement de ladite redevance à percevoir du promoteur;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU que le Conseil établisse la redevance pour fins de parcs dans le cadre du projet domiciliaire de la rue Carmen par le paiement d'une somme d'argent équivalente à 5 % de la valeur du terrain établie au rôle d'évaluation (87 360 \$), représentant une somme de 4 368 \$.

Adoptée à l'unanimité

cc : Promoteurs
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

13. Mise en valeur du territoire

13.1 Adhésion à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec

226-2018-08-14

Considérant que la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie a comme mission d'appuyer le développement de la pratique active du loisir auprès d'une clientèle de tous âges;

Considérant qu'elle fait également la promotion de l'horticulture et de ses bienfaits au niveau social, économique, culturel et encourage des pratiques écologiques responsables pour la protection de l'environnement et l'embellissement du milieu de vie;

Considérant que des programmes de subventions sont offerts pour différents projets en horticulture, écologie et environnement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'adhésion de la municipalité à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec au coût de 75\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Autres – Promotion et développement économique*.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018



No de résolution
ou annotation

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.2 Municipalité amie des Monarques

227-2018-08-14

Considérant que le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord;

Considérant que sa migration exceptionnelle et son cycle de vie fascinant ont frappé l'imaginaire de millions de citoyens;

Considérant que depuis 20 ans, sa population a diminué de 90 % en Amérique du Nord;

Considérant que les scientifiques attribuent ce déclin à la dégradation et à la perte d'habitats de reproduction;

Considérant que les municipalités ont un rôle crucial à jouer pour le rétablissement de l'espèce en créant des habitats de reproduction sur leur territoire, en adoptant des règlements en sa faveur, en diffusant de l'information sur le sujet ou en invitant la population à participer à des programmes de science citoyenne;

Considérant la recommandation du Comité d'embellissement de la municipalité de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Compton s'inscrive à titre de *Municipalité amie des Monarques* par la Fondation David Suzuki et qu'en conséquence, s'engage officiellement à contribuer à la restauration des habitats du monarque en poursuivant l'implantation de mesures de protection de l'espèce et en encourageant ses citoyens à participer à cet effort afin que ce magnifique papillon puisse à nouveau prospérer sur tout le continent.

Adoptée à l'unanimité

cc : LCVC
Dossier

14. Administration

14.1 Approbation de la révision budgétaire de l'OMH de Compton

228-2018-08-14

Considérant le rapport d'approbation du budget 2018 daté du 10 juillet de la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Compton;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Réjean Mégré
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Benoît Bouthillette**

IL EST RÉSOLU d'approuver le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation de Compton tel que présenté, portant la contribution de la municipalité à 26 847 \$

Adoptée à l'unanimité

cc : OMH de Compton
Trésorerie
Dossier



No de résolution
ou annotation

14.2 Festin des Grâces

229-2018-08-14

Considérant la tenue du Festin des Grâces des Comptonales le dimanche 30 septembre prochain;

Considérant que la municipalité supporte la tenue de cette importante activité qui se déroule dans le cadre des Comptonales;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'achat par la municipalité de 2 tables de 8 personnes chacune pour le Festin des Grâces du dimanche 30 septembre 2018;
- b. que la dépense de la municipalité soit de 800,00\$ plus les taxes applicables pour une table de huit personnes et un coût de 400,00\$ plus les taxes applicables pour l'autre table compte tenu des 4 billets offerts gracieusement à la municipalité à titre de commanditaire majeur de l'événement;
- c. que les conjoints des membres du conseil ainsi que ceux des officiers municipaux invités assument le coût de leur participation;
- d. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Conseil* » et des services concernés.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Comptonales
Trésorerie

14.3 Tournoi du maire de Waterville

230-2018-08-14

Considérant la tenue le 23 août 2018 du tournoi de golf du maire de la Ville de Waterville;

Considérant que la municipalité de Compton participe annuellement à cette activité;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la participation de monsieur Bernard Vanasse au tournoi de golf du Maire de la Ville de Waterville pour un coût total de 90\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service *Conseil*;
- c. que le coût attribuable à la participation de la conjointe du maire soit remboursé à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Ville de Waterville
Trésorerie



No de résolution
ou annotation

14.4 Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook – demande de contribution

231-2018-08-14

Considérant la campagne de financement annuelle 2018 du CSSS de la MRC de Coaticook;

Considérant que cette organisation contribue à offrir des services de proximité aux citoyens et citoyennes de la région;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser une contribution d'un montant de 50\$ à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2018 du service « *Autres – administration générale* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

14.5 Disposition de meubles par vente à l'encan

232-2018-08-14

Considérant la récente relocalisation des bureaux municipaux dans les locaux de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité;

Considérant qu'une partie de l'ameublement provenant de l'immeuble de l'hôtel de ville laissé vacant sis au 3 chemin de Hatley doit être disposée;

Considérant que la Fabrique souhaite également se départir d'ameublement;

Considérant que le conseil souhaite offrir l'opportunité aux citoyens de participer à une vente à l'encan dudit ameublement;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser la tenue d'une vente à l'encan pour l'ameublement appartenant à la municipalité de Compton le 25 août prochain;
- b. de confier, à titre bénévole, le mandat de procéder à l'encan, à M. Bernard Vanasse.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

14.6 Affectation de la dépense des frais de location des locaux de la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité

233-2018-08-14



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018

Considérant l'entente intervenue avec la Paroisse Notre-Dame-de-l'Unité confirmée à la résolution 185 du 19 juin 2018 pour la location des locaux sis au 6745 route Louis-S.-St-Laurent;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter la dépense des frais de location des locaux et de salles;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc-André Desrochers
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. d'affecter un montant de 9 355\$ couvrant les frais de location 2018 des locaux de la Paroisse au surplus de la municipalité;
- b. d'affecter également les frais de location de salles, telles qu'énumérées à l'entente, au surplus de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier

15. Ressources humaines

15.1 Démission d'un pompier

234-2018-08-14

Considérant que monsieur Hugo Veilleux, pompier volontaire, a remis sa démission dans une correspondance datée du 4 mai 2018;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Sylvie Lemonde
APPUYÉE PAR madame la conseillère Danielle Lanciaux**

IL EST RÉSOLU d'accepter à regret la démission de monsieur Hugo Veilleux effective à compter du 1^{er} août 2018.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Hugo Veilleux
Trésorerie
Dossier (2)

16. Règlements

**16.1 Adoption du Règlement numéro 2002-35-33.18 modifiant le
Règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre l'extraction
de pierre, de gravier et sable dans la zone A-17**

235-2018-08-14

Considérant la volonté de la municipalité d'apporter des modifications au Règlement numéro 2002-35 afin de permettre l'extraction de pierre, de gravier et sable dans la zone A-17;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 12 juin 2018;

Considérant que le premier projet de règlement 2002-35-33.18 a été adopté lors de la séance du 12 juin 2018;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018



No de résolution
ou annotation

Considérant qu'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement a été tenue le 3 juillet 2018;

Considérant que le second projet a été adopté avec modification par rapport au premier projet à la séance spéciale du 10 juillet 2018;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard du second projet de règlement n'a été reçue;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition de l'assistance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

IL EST RÉSOLU que soit adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2002-35-33.18 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre l'extraction de pierre, de gravier et sable dans la zone A-17.

Adoptée à l'unanimité



Règlement numéro 2002-35-33.18
Modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de permettre l'extraction de pierre, gravier et sable dans la zone A-17

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2002-35;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 juin 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2



No de résolution
ou annotation

Le présent règlement est identifié par le numéro 2002-35-33.18 et sous le titre de « Règlement numéro 2002-35-33.18 modifiant le règlement de zonage 2002-35 afin de permettre l'extraction de pierre, gravier et sable dans la zone A-17 ».

Article 3

L'article 13.1.4 Carrières et sablières est remplacé par le suivant :

« 13.1.4 Nouveau site d'extraction à des fins commerciales

13.1.4.1 Conditions d'implantations

Les nouveaux sites d'extraction à des fins commerciales sont interdits aux endroits suivants :

- a) Dans l'aire de protections des puits municipaux;
- b) Dans les corridors récréotouristiques régionaux primaires identifiés au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD);
- c) Dans et à moins de 500 mètres ;
 - D'un périmètre urbain;
 - D'un périmètre secondaire;
- d) À moins de 75 mètres d'un cours d'eau, d'un lac ou d'un milieu humide potentiel

13.1.4.2 En zone agricole permanente

Lorsqu'autorisé à la grille des spécifications en annexe du présent règlement, en plus des conditions de l'article 13.1.4.1, les dispositions spécifiques suivantes s'appliquent sur les sites d'extraction à des fins commerciales situées en zone agricole permanente :

- a) Maximum de 1 hectare en exploitation en tout temps;
- b) La mise en valeur agricole devra se faire aussitôt les travaux terminés;
- c) Les autorisations de la CPTAQ et du MDDELCC sont obligatoires

Article 4

Ajouter à la grille des spécifications dans la zone A-17 l'usage « extraction de pierre, gravier, sable » et enlever la note 3

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018



No de résolution
ou annotation

**GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
2002-35**

[R: 2002-35-2 / A: 9] [R: 2002-35-8.07 / A: 4] [R: 2002-35-9.08 / A: 25] [R: 2002-35-10.08 / A: 4] [R: 2002-35-30.17 / A: 5] [R: 2002-35-32.17 / A: 3] [R: 2002-35-33.18 / A: 3]

		ZONE					
		A 13	A 14	A 15	A 16	A 17	A 18
	CONSTRUCTIONS ET USAGES						
AGRICULTURE	AGRICULTURE SANS RESTRICTIONS						
	ENTREPOSAGE ET ÉPANDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES						
FORESTERIE	EXPLOITATION COMMERCIALE DE LA FORÊT						
	SERVICES FORESTIERS						
HABITATION	RÉSIDENCE UNIFAMILIALE OU BIFAMILIALE ISOLÉE	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1	Note 1
	MAISON MOBILE	Note 2	Note 2	Note 2	Note 2	Note 2	Note 2
	LOGEMENT ACCESSOIRE						
	Gîte	Note 6	Note 6	Note 6	Note 6	Note 6	Note 6
COMMERCE	COMMERCE SAISONNIER DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES						
	COMMERCE ARTISANAL						
	COMMERCE OU SERVICE CONTRAIGNANT						
	COMMERCE OU SERVICE D'ENTRETIEN DE VÉHICULES MOTEURS						
	COMMERCE DE VENTE ET DE PENSION D'ANIMAUX						
	COMMERCE D'HÉBERGEMENT DE 5 CHAMBRES OU MOINS ET RELIÉ À L'HABITATION						
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	CABANE À SUCRE						
	TABLE CHAMPÊTRE						
PARC ET ESPACE SPORTIF	PARC PUBLIC						
	CONSERVATION ENVIRONNEMENTALE						
	PARC LINÉAIRE						
	CENTRE D'ÉQUITATION						
	CAMP DE CHASSE						
	MARINA, PLAGE, ACCÈS AU COURS D'EAU						
INDUSTRIE	INDUSTRIE DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES						
	INDUSTRIE DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS						
EXTRACTION	EXTRACTION DE PIERRE, GRAVIER, SABLE OU MINÉRAUX	Note 3	Note 3	Note 3	Note 3		Note 3
SERVICE D'UTILITÉ PUBLIQUE	ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES						
	RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES						
	DÉPÔT DE SEL						
	TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET FILTRATION DE L'EAU						
	ÉNERGIE ET TÉLÉCOMMUNICATION						
NORMES D'IMPLANTATION	NOMBRE MAXIMUM D'ÉTAGES	3	3	3	3	3	3
	NOMBRE MINIMUM D'ÉTAGES	1	1	1	1	1	1
	MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	6	6	6 (note 4)	6	6 (note 5)	6 (note 5)
	MARGE DE REcul ARRIÈRE MINIMALE	3	3	3	3	3	3
	MARGE DE REcul LATÉRALE MINIMALE	2	2	2	2	2	2
	SOMME DES MARGES DE REcul LATÉRALES	5	5	5	5	5	5
	COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL MAXIMAL (C.O.S)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
NORMES SPÉCIALES							
NOTES	<p>Note 1 : Résidence de l'agriculteur ou résidence bénéficiant des droits et privilèges consentis aux articles 28, 29, 29.2, 31, 31.1, 40, 101, 102, 103, 104 ou 105 de la LPTAAQ.</p> <p>Note 2 : Les maisons mobiles sont permises uniquement comme deuxième résidence sur une terre en culture.</p> <p>Note 3 : Seulement pour l'abaissement de buttes, pour fins de mise en culture.</p> <p>Note 4 : Marge de recul de 22,86 m. en façade de la route 147.</p> <p>Note 5 : Marge de recul de 22,86 m. en façade de la route 208.</p> <p>Note 6 : Gîte doit faire partie intégrante de l'exploitation agricole</p>						

cc : MRC de Coaticook
Urbanisme et réseaux
Dossier

**16.2 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro
2018-154 sur la gestion contractuelle.**

236-2018-08-14

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2018



No de résolution
ou annotation

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest qu'un règlement modifiant le règlement numéro 2018-154 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.

16.3 Présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2018-154 sur la gestion contractuelle

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Charuest présente le projet de règlement modifiant le règlement numéro 2018-154 sur la gestion contractuelle. Ce projet de règlement vise à se conformer aux modifications apportées à la suite de l'adoption du projet de loi 155. Aucun coût n'est associé à ce règlement.

16.4 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2018-157 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Compton

237-2018-08-14

Avis de motion est donné par madame la conseillère Danielle Lanciaux qu'un règlement modifiant le règlement numéro 2018-157 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Compton sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du Conseil.

16.5 Présentation du projet de règlement modifiant le règlement numéro 2018-157 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Compton

Madame la conseillère Danielle Lanciaux présente le projet de règlement modifiant le règlement numéro 2018-157 sur les modalités de publication des avis publics de la municipalité de Compton. Ce projet de règlement vise à modifier le lieu d'affichage des avis publics de la municipalité.

17. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 10 août 2018

18. Parole aux conseillers

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Huit personnes étaient présentes dans l'assistance au moment de la période de questions.

20. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 20 h 41, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.